

CPS/CRGA 54 (2024)

Document de travail 7.b
ORIGINAL : ANGLAIS

**CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(5 et 6 novembre 2024, Papeete, Polynésie française)

Document de travail

**DOCUMENT DE TRAVAIL 7.B : POINT SUR LA PERFORMANCE FINANCIÈRE ENREGISTRÉE
EN 2024**

(Document présenté par le Secrétariat)

Résumé

1. Le présent document porte sur le budget rectificatif de l'exercice 2024 et sur l'examen de la performance financière à fin août 2024, par rapport au budget rectificatif (un point sur la performance financière à fin septembre 2024 sera présenté lors de la session du CRGA).

Points clés

2. Conformément au paragraphe 39 du Dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique et à la pratique habituelle, « [l]e Directeur·rice général·e rectifie le budget en cours d'exercice, dans le respect du Règlement financier, toute modification devant déboucher sur un budget équilibré ou excédentaire ».
3. Après rectification, le budget 2024 affiche un léger excédent de 0,42 million d'euros, alors que le budget initial prévoyait un déficit de 1,28 million d'euros.
4. Les recettes totales du budget rectificatif s'élèvent à 130,36 millions d'euros, soit une augmentation de 4 % par rapport au budget initialement établi, en raison d'une augmentation des fonds fléchés de 2,85 millions d'euros et d'une augmentation des fonds globalisés de 2,35 millions d'euros (en tenant compte des résultats financiers).
5. Au 31 août, la CPS présentait un résultat positif de 3,16 millions d'euros, malgré un décalage dans l'exécution des fonds projet et programme par rapport au budget rectificatif. La diminution des redevances administratives a cependant été compensée par une réduction des dépenses ordinaires.

Recommandations

6. Le CRGA est invité à :

- i. prendre note de la rectification du budget de l'exercice 2024, conformément au paragraphe 39 du Dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique ; et
- ii. prendre note des résultats de l'examen de la performance financière 2024 à ce jour, sur la base du budget rectificatif de l'exercice 2024.

Budget rectificatif 2024

7. Le budget rectificatif de l'exercice 2024 fait état d'un niveau total d'exécution des fonds programme et projet équivalant à 111,19 millions d'euros, contre 108,34 millions d'euros dans le budget initialement établi pour ledit exercice (+ 3 %).
8. En août 2024, l'exécution des fonds projet et programme s'établissait à 60,04 millions d'euros par rapport à un budget de 66,89 millions d'euros défini pour ces huit mois, soit un retard de 10 % (6,85 millions d'euros), ce niveau étant toutefois supérieur de 6 % (3,62 millions d'euros) à celui de l'an dernier.
9. Le Secrétariat attire l'attention du CRGA sur le fait que les normes comptables observées par la CPS (IPSAS)¹ imposent la comptabilisation des recettes sur la base des taux d'exécution. Par conséquent, la variation des recettes générées par les fonds fléchés durant l'exercice reflète cet écart pour tous les projets en cours, les nouveaux projets ainsi que les projets pour lesquels une extension a été négociée.
10. Le tableau 1 synthétise le budget rectificatif de l'exercice 2024. Y sont également présentés les écarts par rapport au budget initialement approuvé lors de la cinquante-troisième session du CRGA.

Tableau 1 : Synthèse du budget rectificatif de l'exercice 2024.

En millions d'euros	Prévisionnel 2024		Rectificatif 2024		Écart 2024R/2024P		Écart (en %)
Recettes ordinaires	16,63	13%	16,17	13%	(0,46)	(3%)	
Programmes et projets	108,34	87%	111,19	85%	2,85	3%	
Recettes fonds fléchés	108,34	87%	111,19	85%	2,85	3%	
Autres recettes	0,20	0%	3,01	2%	2,81	1403%	
Total recettes	125,17	100%	130,36	101%	5,19	4%	
Dépenses admin. – DG	8,66	7%	9,66	7%	1,00	12%	
Dépenses admin. – OMD	8,09	6%	8,10	6%	0,01	0%	
Dépenses admin. ord. (OMD et DG)	16,75	13%	17,76	14%	1,01	6%	
Moins les redevances admin.	(10,95)	(9%)	(11,68)	(9%)	(0,73)	7%	
Dépenses admin. nettes	5,80	5%	6,08	5%	0,28	5%	
Dépenses fonds programme (ordinaires et fléchés)	119,36	94%	123,37	95%	4,01	3%	
Coûts nets des installations (coûts intégralement recouverts compris)	1,29	1%	0,50	0%	(0,79)	(61%)	
Coûts nets TIC (coûts intégralement recouverts compris)	0,00		0,00		0,00	0%	
Total dépenses	126,45	100%	129,95	100%	3,50	3%	
Résultat net de l'année	(1,28)		0,42		1,69	(133%)	

¹ Normes comptables internationales pour le secteur public.

État de la performance financière à fin août 2024

Performance globale

Tableau 2 : Synthèse de la performance au 31 août 2024

En millions d'euros	Montant réel	%	Budget	%	Écart /budget	Écart (en %)	août-23	%	Écart /année précédente	Écart (en %)
Recettes										
Contributions des membres	10,78	15%	10,76	14%	0,02	0%	11,11	17%	-0,33	-3%
Fonds fléchés	60,04	82%	66,89	84%	-6,85	-10%	56,42	84%	3,62	6%
Autres	2,11	3%	2,00	3%	0,11	6%	-0,51	-1%	2,62	-515%
Total recettes	72,93	100%	79,66	100%	-6,72	-8%	67,02	100%	5,91	9%
Dépenses										
Dépenses admin. – DG	4,61	7%	6,44	8%	1,83	28%	4,76	7%	0,15	3%
Dépenses admin. – OMD	4,68	7%	5,38	7%	0,69	13%	3,92	6%	-0,76	-20%
FCR – Installations	0,48	1%	0,33	0%	-0,15	-45%	0,02	0%	-0,46	-2309%
FCR – TIC	-0,63	-1%	0,00	0%	0,63		-0,53	-1%	0,10	-19%
Admin. autres – amortissements, provisions	0,12				-0,12				-0,12	
Total admin.	9,26	13%	12,15	15%	3,01	25%	8,17	12%	-0,97	-12%
Recouvrement des redevances admin.	-6,76	-10%	-7,79	-10%	-1,02	13%	-5,77	-9%	0,99	-17%
Dépenses admin. nettes	2,50	4%	4,37	6%	1,98	45%	2,40	4%	-0,10	-4%
Dépenses fonds programme	66,64	96%	75,01	94%	8,37	11%	63,26	96%	-3,38	-5%
Total dépenses	69,14		79,38		10,36		65,66		-3,48	
Excédent/(Déficit)	3,79		0,28		3,63		1,36		2,43	
Excédent/(Déficit) hors TIC	3,16		0,28		2,88		0,83		2,33	

Résultat d'exploitation

11. Le résultat net d'exploitation, hors entités autofinancées (gestion immobilière et économat) et TIC, s'établissait à 3,16 millions d'euros, soit 2,88 millions d'euros de plus que dans le budget rectificatif de l'exercice 2024. Les principaux facteurs expliquant cet excédent sont indiqués dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Analyse des facteurs ayant eu une incidence sur le résultat d'exploitation

	En millions d'euros	Observations
Déficit par rapport aux redevances administratives attendues	- 1,02	Reflette une baisse du niveau d'exécution des programmes et projets. Toutefois, les économies réalisées en matière de dépenses ordinaires ont compensé le déficit.
Hausse des intérêts perçus	0,70	Produits des intérêts des dépôts à court terme et des comptes rémunérés. Cela a toutefois permis de réduire l'effet des pertes de change indiquées ci-dessous.
Gains de change nets (pertes non réalisées 387 000, pertes réalisées - 201 000)	0,57	Pertes non réalisées 387 000 et pertes réalisées 201 000. Les pertes sont principalement dues aux avoirs en devises, en grande partie en dollars australiens, en dollars néo-zélandais et en dollars des États-Unis d'Amérique.
Réduction des dépenses ordinaires	3,78	La CPS a entrepris depuis cette année d'élaborer des budgets mensuels. Les fonds non dépensés pendant l'année ont été reprogrammés pour une dépense au cours du dernier trimestre lors de l'élaboration du budget rectificatif.
Économies nettes	2,88	

Redevance administrative

12. La redevance administrative contribue au recouvrement des frais généraux de la CPS. Elle correspond principalement aux coûts relevant du Bureau du-de la Directeur-riche général-e et de la Direction opérations et gestion (OMD).

13. Le tableau 4 présente la progression annuelle du taux de recouvrement moyen, ainsi que la part des coûts administratifs recouverts au moyen des redevances administratives.

Tableau 4 : Évolution des redevances administratives pour gestion de projet de 2015 à août 2024

En milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total dépenses fonds fléchés	49 608	46 012	56 760	58 422	54 661	44 160	44 710	65 820	84 534	53 277
Redevances adm. gestion	2 653	3 480	4 707	5 448	5 828	5 209	4 665	7 271	9 730	6 762
Redevances adm. gestion en %	5,35%	7,56%	8,29%	9,33%	10,66%	11,80%	10,43%	11,05%	11,51%	12,69%
Coûts admin. recouvrés en %		34,00%	46,70%	57,20%	61,20%	50,70%	45,70%	57,66%	69,95%	72,59%

14. Le Secrétariat attire l'attention des membres sur la hausse constante du niveau des redevances administratives vers le taux cible de 15 %, conformément aux instructions données par le CRGA en 2016, et remercie les partenaires du développement pour leur collaboration constructive sur cette question.

Exécution des fonds programme et projet fléchés

15. Le budget a été rectifié et chaque division s'est engagée sur le niveau attendu de dépenses et de ressources générées. En août 2024, le niveau d'exécution réel des fonds programme et projet s'élevait à **60,04 millions d'euros** (90 % du budget). La hausse figurant dans le budget rectificatif s'explique par de nouveaux financements et par la mise en œuvre d'un plan de travail visant à accélérer les dépenses. Le niveau d'exécution se situant actuellement à **9 millions d'euros** par mois environ, l'exécution prévue pour 2024 est de **100 millions d'euros**, ce qui représente 90 % du budget rectificatif. Le Secrétariat continuera de suivre l'exécution au regard du budget rectificatif.

Fonds spéciaux – Gestion immobilière et économat

16. Les fonds spéciaux regroupent les montants générés en interne au titre des activités du service de gestion immobilière et de l'économat en Nouvelle-Calédonie. L'économat vend, uniquement au personnel, des articles divers et des produits hors taxes. Le service de gestion immobilière gère les logements du parc immobilier de la CPS, lesquels sont occupés par des agents de l'Organisation. Cette dernière prend à sa charge 75 % du montant estimé des loyers sur le marché, et les agents, les 25 % restants. Au 31 août 2024, la situation financière de ces deux services était la suivante :

- Le service de gestion immobilière enregistre un excédent de **0,34 million d'euros**. Les travaux d'entretien se sont poursuivis en 2024, ce qui entraînera probablement une baisse de cet excédent. Le résultat net à la fin de l'année est versé aux réserves du service de gestion immobilière.
- L'économat enregistre un excédent de 39 000 euros. De la même manière que pour le service de gestion immobilière, le résultat net est versé aux réserves de l'économat.

État de la situation financière à fin août 2024

Trésorerie et équivalents de trésorerie

17. Le Secrétariat continue de gérer avec attention la trésorerie et les placements. La trésorerie en banque s'élève à **142,55 millions d'euros** (décembre 2023 :

120,20 millions d'euros). La plus grande partie de cette somme correspond au préfinancement de projets par les bailleurs de fonds, pour un montant de **106,30 millions d'euros (décembre 2023 : 92,05 millions d'euros)**. L'augmentation du solde de trésorerie est due à des entrées de fonds, notamment en dollars australiens, en dollars des États-Unis d'Amérique et en dollars néo-zélandais.

Avances aux partenaires – subventions

18. Une subvention est une modalité d'exécution d'un projet ou d'un programme dans le cadre de laquelle une avance est accordée à un partenaire d'exécution au moyen d'un accord de subvention. Ladite subvention est traitée comme une avance jusqu'à la présentation d'un justificatif d'emploi des fonds par le partenaire d'exécution. Elle est alors inscrite en tant que dépense dans le grand livre du projet.
19. Le montant total des avances aux sous-bénéficiaires (à savoir les partenaires) s'élève à **6,71 millions d'euros**. Il est en constante augmentation depuis décembre 2023 (**3,4 millions d'euros**). Le tableau 5 présente l'évolution des avances accordées aux sous-bénéficiaires. Pour réduire au minimum les risques, les fonds sont versés en tranches. En outre, des provisions sont constituées pour les soldes correspondant à 2022 et aux années antérieures.

Tableau 5 : Évolution des avances aux partenaires

En milliers d'euros	2020	2021	2022	2023				2024			TOTAL
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	
Avances aux partenaires	3,1	13,8	261,0	160,3	82,3	437,4	913,9	1 539,4	1 405,2	1 894,9	6 711,3
	0%	0%	4%	2%	1%	7%	14%	23%	21%	28%	100%

Provisions

20. Le tableau 6 ci-dessous présente différentes provisions constituées conformément à la convention comptable de la CPS. Ces provisions contribuent à la gestion des risques financiers.

Tableau 6 : Provisions constituées

Provisions constituées à fin juillet 2024	En millions d'euros	
Inadmissibilité auprès des bailleurs et avances aux partenaires	6,38	Estimation jugée prudente, qui a toutefois été retenue au vu de l'évolution du profil de risque.
Rapatriement	2,97	Provisions constituées à des fins comptables. Les coûts réels sont imputés aux projets et la provision est reprise.
Contributions statutaires et subventions spéciales de pays hôte	1,09	Conformément à la convention comptable, soldes sur 4 ans et créances douteuses.
Total	10,44	

Réserves

21. Le tableau 7 ci-dessous présente une estimation des réserves (fonds ordinaires) de la CPS en fonction de leur nature au 31 décembre 2023. Les réserves de liquidités (fonds ordinaires) sont estimées à environ 8,72 millions d'euros, ce qui permet à la CPS de couvrir trois mois de dépenses de fonctionnement (dépenses ordinaires).

Tableau 7 : Réserves au 31 décembre 2023

En millions d'euros		Activités de la CPS financées sur les fonds ordinaires	Gestion immobilière (autofinancée)
Réserves non liquides	Immobilisations nettes	9,50	9,41
	Stocks (nets)		
	Créances contributions statutaires et subventions spéciales de pays hôte	1,61	
	Dépôts (créances de tiers)	0,27	
Réserves de liquidités	Trésorerie et équivalent de trésorerie	6,45	3,01
	Intérêts courus	2,27	
	Autres actifs et passifs		- 3,14
TOTAL		20,10	9,29

Recommandations

22. Le CRGA est invité à :

- i. prendre note de la rectification du budget de l'exercice 2024, conformément au paragraphe 39 du Dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique ; et
- ii. prendre note des résultats de l'examen de la performance financière 2024 à ce jour, sur la base du budget rectificatif de l'exercice 2024.